couvrent pas les sommes transférées au fonds de pension, dont l'actif se montait à \$1,838,976 le 31 décembre 1927, ni les frais d'administration, ni les sommes mises de côté pour faire face aux obligations estimatives.

9.—Accidents du travail et indemnités payées par la Commission de l'Alberta, 1921-1927.

Année.	Indemnités.	Soins médicaux.	Total.	Réclama- tions.	Accidents indemnisés.
	8	\$	\$	nomb.	nomb.
1921 1922 1923 1924 1925 1926 1927	312,990	113,433 134,252 161,732 127,397 154,870 124,138 161,537	367,102 399,578 485,101 368,487 467,860 422,542 533,324	7,069 7,518 9,160 7,383 8,355 8,930 10,149	3,566 3,314 4,268 3,627 4,099 4,629 5,547

Colombie Britannique.—La loi sur les accidents du travail, mise en vigueur premier janvier 1917, et obligeant à s'assurer contre les accidents presque toutes les industries de la province, protégeait en 1927 environ 170,000 ouvriers et employés, dont les gains dépassaient \$175,000,000. La prime d'assurance est basée sur le risque. Tous les employeurs doivent, aux termes de cette loi, retenir un centin par jour ou fraction de jour sur le salaire de leurs ouvriers pour l'entretien du fonds d'aide médicale géré par la Commission en faveur des ouvriers blessés. Voir les statistiques au tableau 10.

10.—Accidents du travail et indemnités payées par la Commission de la Colombie Britannique, 1917-1927.

Année.	Indemnités.	Soins médicaux.	Total.	Réclama- tions (brut).
	8	\$	\$	nomb.
1917. 1918. 1919. 1920. 1921. 1922. 1923. 1924. 1925. 1926.	1,709,759 1,771,126 1,767,260 2,157,918 2,309,007 2,419,372	62,668 268,985 289,108 397,451 431,748 457,196 514,762 602,733 618,942 678,231 643,594	665,942 1,492,024 1,683,804 2,107,210 2,202,874 2,224,466 2,672,680 2,911,740 3,038,314 3,159,687 3,297,794	13,685 22,498 18,185 20,905 16,883 19,647 24,184 25,566 27,563 30,365 30,066

Section 8.—Conflits industriels.

Depuis sa création, c'est-à-dire en 1900, le ministère fédéral du Travail a colligé les statistiques des grèves et des lock-outs du Canada. Le tableau 11 nous indique le nombre des différends industriels, le nombre d'ouvriers affectés et le "temps perdu en jours de travail", pour chaque année, depuis 1901 jusqu'à 1928, ainsi que les totaux pour l'entière période. Les chiffres portés dans la colonne intitulée "temps perdu en jours de travail" dans les tableaux qui vont suivre, sont obtenus